Intercommunalité : comprendre pour agir

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Dans un environnement en mutation, cette formation permet de mieux comprendre le fonctionnement, les compétences des intercommunalités, afin de mieux se situer en tant qu'élu.e et d'y agir efficacement.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Connaitre les différents aspects du fonctionnement de l'intercommunalité
- Comprendre les articulations et complémentarités entre Intercommunalités et communes

Description / Contenu

1. **L'intercommunalité : le fruit de l'histoire**

- Des premiers syndicats aux lois NOTRe et MAPTAM
- Intercommunalité et renouvellement démocratique

1. **Bilan 2026 de l'intercommunalité :**

- Cartographie de l'intercommunalité en France et en Bretagne
- Typologie des intercommunalités avec ou sans fiscalité propre

- **Le fonctionnement de l'intercommunalité :**
- La notion de compétence obligatoire, optionnelle
- La notion d'intérêt communautaire
- Gouvernance et fonctionnement

1. **Evolution des périmètres :**

- Rôle de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et enjeux du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)
- Effets des modifications sur la gouvernance et le fonctionnement du bloc communal
- Et les pays dans tout ça ?

1. **Les relations commune/intercommunalité :**

- Le rôle des élu.e.s communaux dans l'intercommunalité : délégués communautaires, participation aux commissions
- Information : comment rendre compte
- Participer et porter le projet intercommunal et dépasser la "posture du clocher"

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme.
Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session.
Pédagogie interactive maillant éléments didactiques, cartographiques et études de cas concrets.
Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

RIBIERAS Claude
Ingénieur général territorial en retraite et ancien DGAS (Directeur général adjoint des services) mutualisé de Saint Brieuc Armor Agglomération et de la ville de Saint Brieuc. De formation supérieure en bâtiment puis en urbanisme, il a eu la chance pendant 30 ans de faire la conduite de projets

dans différents domaines tels que des aménagements d'espaces publics, complexes sportifs, culturels, sociaux tout en manageant des services et des directions. "Nous avons la chance d'avoir un métier passionnant avec de vrais challenges en accompagnant au mieux les élu.e.s dans leurs décisions."